CCAS D'ALBOUSSIERE
145 RUE DE LA MAIRIE
07440 ALBOUSSIERE

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/04/2022

En exercice	**13**
Présents	**7**
Absents	**6**
Votants	**8 (dont 1 pouvoir)**

DATE DE CONVOCATION : 05/04/2022
DATE D'AFFICHAGE : 05/04/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT et le lundi 11 avril à 20h30

Le Conseil d'Administration du CCAS d'Alboussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel MIZZI, président du CCAS,

Présents : Mesdames ARIOTTI Geneviève, GARAYT Antoinette, LEGRAND Véronique, PEYRARD Séverine, VAREILLE Marie-Ange et Messieurs MIZZI Michel et VACHER Anthony

Absents excusés : Monsieur FRONDZIAK Éric, GUILLOT Richard, NOE Christophe et Mesdames BOYARD Bernadette, CUCCIA Julie et GARNIER Gabrielle

Secrétaire de séance : Madame Séverine PEYRARD

***

Avant l'examen des points à l'ordre du jour Madame Séverine PEYRARD est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h40 par le Président qui confie à la Vice-Présidente le soin de dérouler la séance du Conseil d'Administration.

1. VALIDATION DU PROCÈS VERBAL

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 27/09/2021 est validé à l'unanimité.

2. VALIDATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est fait présentation des résultats des comptes 2021 et de l'exécution financière qui présente un excédent de fonctionnement de 7 580.07 €. Pour le vote du compte administratif, le Président sort de la salle. Il est procédé au vote du compte de gestion, du compte administratif.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITF 2022

Madame la Vice-Présidente fait la présentation du budget primitif 2022 sur la base des documents disponibles pour les membres le jour de l'instance. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 15 000.00 € et n'a pas de section d'investissement. À l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2022 est adopté.

4. EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Les membres du Conseil d'Administration proposent de reconduire la subvention versée en 2021 à l'association du relais alimentaire de Saint Péray qui œuvre localement contre la pauvreté et la précarité sociale. À l'unanimité, les membres présents décident de l'attribution d'une subvention de 300 € qui sera versée à cette association pour l'année 2022. Les crédits restants disponibles au 6574 seront utilisés si nécessaire au cours de l'année.

5. REMPLACEMENT DE MME GABRIELLE GARNIER

Afin de remplacement Mme Gabrielle Garnier qui a déménagé et n'habite plus à Alboussière, il convient qu'elle puisse valablement démissionner et ce sous forme écrite.

Le Conseil d'Administration suggère de contacter Mme Laurence LAGARDE et Marte VACHER, certains membres s'en chargent et feront un retour sur la position des intéressées. Globalement, même en n'étant pas membre du CA toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au sein du CCAS.

6. CALENDRIER DES ACTIONS 2022 ET RELANCE DES ATELIERS BIEN VIEILLIR

Il est rappelé que la prestation proposée par Mobil'Sport dans le cadre du projet de mise en place « d'ateliers bien vieillir » à Alboussière a connu un grand succès lors de sa première édition 2021.

Au vu des différents éléments, le Conseil d'Administration décide de la reconduite des ateliers pour 2022 soit les lundis au mois de mai soit les jeudis au mois de juin.

Concernant le calendrier des actions 2022 :

- Une réflexion est à mener autour de l'organisation d'une sortie à Peaugres pour les familles d'Alboussière en situation de précarité, idem pour une sortie à Upie au parc aux oiseaux ;
- Projet d'organisation d'un thé dansant / Bal avec le conseil municipal des jeunes et à destination des plus anciens ;
- Proposition d'organiser une sortie cinéma (ou écran village) ;
- Réflexion autour de l'aide possible à apporter aux réfugiés Ukrainiens si certains sont accueillis sur le territoire (rappel que la tribu est en train de créer un collectif pour aider et accompagner les Ukrainiens).
- Organisation des brioches de l'ADAPEI début octobre et de la quinzaine solidaire ;
- Organisation du prochain repas de Noël édition 2022 et des colis.

Clôture de la séance à 22h35

****

Délibération N° CA/2022/01
Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET CCAS

Le président rappelle que le compte de gestion est arrêté par le comptable public à l'issue de l'exécution financière annuelle d'un budget. Il constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le président le vise et certifie que les mandats et titres sont conformes à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil d'administration du CCAS.

Entendu cet exposé, il est proposé au conseil d'administration d'arrêter le compte de gestion 2021 du budget du CCAS établi par le comptable public qui peut se résumer comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice		INVEST.	FONCT.	Total
Recettes nettes		0 €	11 779.16 €	11 779.16 €
Dépenses nettes		0 €	4 199.09 €	4 199.09 €
Résultats propres de l'exercice		0 €	7 580.07 €	7 580.07 €
Résultats d'exécution	Résultats clôture	Résultats de	Résultats de clôture de l'exercice 2021	

	exercice précédent (2020)	l'exercice 2021	
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	5 269.84 €	2 310.23 €	7 580.07 €
Total	5 269.84 €	2 310.23 €	7 580.07 €

Le conseil d'administration, entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion 2021 du budget du CCAS établit par le compte public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Délibération N° CA/2022/02
Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET CCAS

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,
Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Considérant que le Président du CCAS, M. Michel MIZZI, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Antoinette GARAYT, pour le vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte administratif 2021 du budget du CCAS qui s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	4 199.09 €	6 509.32 €		
Résultats reportés	/	5 269.84 €		
Totaux	4 199.09 €	11 779.16 €		
Résultat de clôture	/	7 580.07 €		
Besoin de financement investissement			0 €	
Excédent de financement			0 €	

Vu l'exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget du CCAS ;
- **CONSTATE** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du CCAS ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget du CCAS concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe et qui fait apparaître les soldes indiqués ci avant ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget du CCAS tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Délibération N° CA/2022/03
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET CCAS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Le Conseil d'Administration est appelé à voter le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget du CCAS. Il est à noter que :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 000.00 € ;
- La section d'investissement ne présente aucune inscription.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 000,00	7 419,93
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		7 580,07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	15 000,00	15 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 000,00	15 000,00

Vu l'exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le budget primitif 2022 du CCAS d'Alboussière ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

<u>Délibération</u> N° CA/2022/04
<u>Objet</u> : VERSEMENT SUBVENTION AU RELAIS ALIMENTAIRE DE SAINT PERAY

En tant que référent de l'action sociale sur le territoire de la commune d'Alboussière, le CCAS souhaite accompagner l'action locale de l'association du relais alimentaire de Saint-

Péray. L'association vient en aide au plus démunis, en distribuant des denrées et participant au secours alimentaire des familles ou personnes en difficultés.

Il est proposé au conseil d'administration de verser une subvention pour l'année 2022 de 300 € à l'association du relais alimentaire.

Le conseil d'administration, entendu l'exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** du versement d'une subvention de 300 € à l'association du relais alimentaire pour l'année 2022 ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget du CCAS au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

***